



Synthèse

Ten facts about land systems for sustainability

Janvier 2023

Référence

Mayfroidt, P., *et al.* (2022d). Ten facts about land systems for sustainability. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(7).

👉 <https://doi.org/10.1073/pnas.2109217118>

10 principes pour améliorer l'équité et la justice dans la gouvernance et l'usage des terres





Sommaire

1. La terre est le foyer de significations et de valeurs multiples.....	3
2. La dynamique du système terrestre est complexe, avec des rétroactions et des interactions qui conduisent à la fois à des changements brusques et à la stabilité.....	5
3. Certains changements d'utilisation des terres ont des impacts sociaux et environnementaux irréversibles à l'échelle de décennies ou de siècles.....	6
4. Certaines utilisations du sol ont une faible étendue spatiale, mais des répercussions importantes.....	7
5. Les systèmes terrestres sont interconnectés à l'échelle mondiale.....	8
6. Les humains utilisent ou gèrent plus des trois quarts de la surface non glacée de la Terre, mais c'est l'ensemble des terres, même celles qui sont apparemment inutilisées, qui sont bénéfiques aux sociétés humaines.....	9
7. L'utilisation des terres implique plus souvent des compromis que des gains ; maximiser un usage de la terre, comme l'atténuation du changement climatique, réduit presque toujours d'autres avantages pour d'autres utilisateurs.....	11
8. Une grande partie des terres dans le monde fait l'objet de multiples chevauchements et revendications foncières.....	13
9. Les avantages et les risques liés à l'utilisation des terres sont inégalement répartis et le contrôle des ressources foncières est de plus en plus concentré entre un nombre réduit d'acteurs.....	14
10. La justice sociale et environnementale liée à l'utilisation des sols comprend des formes multiples de reconnaissance et de justice procédurale, distributive et intergénérationnelle.....	17



L'évaluation mondiale de l'Ipbes (2019) a permis de constater que parmi les cinq pressions s'exerçant sur la biodiversité, la plus importante sur les milieux terrestres est le changement d'usage des terres qui peut inclure la déforestation, l'intensification dans la gestion agricole ou encore la fragmentation des habitats. Traiter de ce facteur est essentiel pour répondre aux enjeux de durabilité, notamment la conservation de la nature, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et les transitions énergétiques. Malgré la place centrale qu'occupe l'utilisation des terres dans les débats internationaux, des idées fausses continuent d'imprégner les discussions : par exemple le fait que les terres disponibles dans le monde, c'est-à-dire «inutilisées» ou «incontestées», sont abondantes ; ou encore le fait qu'une solution unique et miraculeuse pourra répondre à des questions complexes et diverses.

Atteindre la durabilité à travers les systèmes fonciers est un défi pour de multiples raisons. Précisément parce que de multiples significations et valeurs sont associées à la terre. Également parce que les systèmes terrestres sont complexes, que les dommages peuvent être irréversibles et interconnectés avec des trajectoires de développement, qu'il peut exister des impacts importants liés aux petites empreintes foncières, que les retombées négatives des usages des terres peuvent être lointaines. Mais aussi parce que nous vivons sur une planète où les compromis sont fréquents, parce que les revendications se chevauchent et sont contestées, parce que les avantages et les bénéfices de la terre sont inégalement répartis. Enfin, parce que les acteurs ont des visions multiples, parfois contradictoires, de la justice.

Éviter les impacts négatifs irréversibles est toujours préférable, mais au-delà de ça, progresser vers la durabilité par l'utilisation des terres consiste souvent à négocier des compromis et des compensations justes et acceptables, plutôt que d'obtenir des résultats optimaux ou une paix stable entre les acteurs. A travers une approche multidisciplinaire, les auteurs exposent ici 10 principes clé, soutenus par un ensemble de preuves scientifiques solides, qui représentent l'état actuel des connaissances des sciences du système Terre et qui mériteraient d'être acceptées et comprises des scientifiques, des décideurs et des praticiens travaillant sur l'usage des sols. Ces principes n'apportent toutefois pas de réponses simples aux débats actuels sur la gestion des compromis et des synergies, sur comment organiser la multifonctionnalité des systèmes fonciers à travers les lieux et les échelles, ni sur comment mettre en place des procédures et une distribution équitable des bénéfices fonciers. Cependant, ils peuvent aider à adapter la gouvernance des systèmes fonciers pour réaliser un développement juste et durable, fournir un terrain commun pour la science et la politique et donner des pistes pour un agenda de recherche. Six propositions (encadrés) sont détaillées au fil du texte pour permettre aux décideurs et aux praticiens de collaborer pour relever les défis urgents liés aux changements d'usage des terres.

1. La terre est le foyer de significations et de valeurs multiples.
2. La dynamique du système terrestre est complexe, avec des rétroactions et des interactions qui conduisent à la fois à des changements brusques et à la stabilité.
3. Certains changements d'utilisation des terres ont des impacts sociaux et environnementaux irréversibles à l'échelle de décennies ou de siècles.
4. Certaines utilisations du sol ont une faible étendue spatiale, mais des répercussions importantes.
5. Les systèmes terrestres sont interconnectés à l'échelle mondiale.
6. Les humains utilisent ou gèrent plus des trois-quarts de la surface non glacée de la Terre, mais c'est l'ensemble des terres, même celles qui sont apparemment inutilisées qui sont bénéfiques aux sociétés humaines.
7. L'utilisation des terres implique plus souvent des compromis que des gains ; maximiser un usage de la terre, comme l'atténuation du changement climatique, réduit presque toujours d'autres avantages pour d'autres utilisateurs.
8. Une grande partie des terres dans le monde fait l'objet de multiples chevauchements et revendications foncières.
9. Les avantages et les risques liés à l'utilisation des terres sont inégalement répartis et le contrôle des ressources foncières est de plus en plus concentré par un nombre réduit d'acteurs.
10. La justice sociale et environnementale liée à l'utilisation des sols comprend des formes multiples de reconnaissance et de justice procédurale, distributive et intergénérationnelle.

1. La terre est le foyer de significations et de valeurs multiples

→ Ce principe est à la base de tous les autres, car les significations et les valeurs sous-tendent les objectifs et donc la manière dont les sociétés humaines interagissent avec la terre.

La terre est d'abord une réalité biophysique, constituant les paysages, mais chargée culturellement et symboliquement. Les notions de terre «valorisée» ou «utile», ou l'inverse, sont nécessairement des constructions sociales, qui reflètent diverses croyances et perspectives des personnes qui vivent, utilisent ou gouvernent la terre. Elle fait partie intégrante des systèmes de connaissances et de croyances, religieuses ou non, et constitue un point d'ancrage pour les souvenirs, l'identité, la culture, le patrimoine ainsi que pour les espoirs et aspirations, à partir desquels une diversité de valeurs se développe. La terre peut aussi être une source de pouvoir et de prestige ou un espace à occuper à des fins (géo)politiques, et c'est également un moyen de subsistance et de profit économique, y compris pour capter des subventions ou des rentes. Les significations et les valeurs de la terre sont dynamiques au fil du temps et influencent les revendications concernant son utilisation et les bénéfices attendus.



→ Un exemple intéressant est celui des notions de « dégradation » et de « restauration » qui s'appuient sur des aspects biophysiques, mais sont également socialement construites et donc potentiellement très contestées. De manière générale, la dégradation des terres est définie comme l'ensemble des processus qui entraînent le déclin de la biodiversité terrestre, des fonctions des écosystèmes, ou de leurs avantages pour les personnes.

Il existe de solides connaissances biophysiques et écologiques qui nous permettent de mesurer scientifiquement, *via* des indicateurs, la dégradation des terres et le changement des fonctions des écosystèmes, comme la régulation du climat. Mais les estimations de l'ampleur mondiale de la dégradation des terres, qui varient de 10 à 60 millions de km², et leur interprétation variée compliquent les efforts internationaux de lutte contre la dégradation et pour la restauration des terres. Par ailleurs, l'interprétation de ces mesures physiques, comme ayant une incidence sur les bénéfices tirés de la terre repose sur des définitions et croyances personnelles et peut donc être largement partagée, ou combattue. Certains changements spécifiques du système du sol, tels que l'érosion et la perte de matière organique, qui font typiquement partie de ce qui est entendue comme dégradation des terres, ont généralement des effets négatifs consensuels sur les sociétés humaines. Au contraire, le rôle des pratiques autochtones et traditionnelles sur la dégradation des terres, comme l'agriculture itinérante ou l'utilisation du feu pour la gestion de la végétation, font l'objet de débats. Les jugements sur le fait que ces pratiques conduisent ou non à la dégradation sont empêtrés dans des croyances ethnocentrées profondes qui opposent civilisation versus sauvage, ou moderne versus arriéré.

Les programmes politiques descendants, souvent ancrés dans un système de valeurs dominant, sont généralement contestés et combattus ([Temper et al. 2015](#)). Il est donc nécessaire de mettre en place des processus de gouvernance des terres qui prennent en compte les systèmes de connaissances, les multiples valeurs, les significations et «manières de savoir».

RECOMMANDATION POUR LA GESTION

Les solutions justes aux défis fonciers reconnaissent les multiples perceptions, croyances, valeurs, visions de la justice et les différences de pouvoir.

Lorsque les scientifiques, les décideurs et la société civile conçoivent des critères d'évaluation ou des interventions de gouvernance, l'incapacité à prendre en compte les différentes manières dont des groupes distincts expriment leurs valeurs et leurs notions de justice, conduisent certaines parties prenantes à percevoir les interventions comme injustes ou inefficaces. Pour éviter cela, les scientifiques et les décideurs doivent se demander explicitement quelles sont les croyances et les valeurs qui sont mises en avant et celles qui sont marginalisées, en cherchant à comprendre les valeurs de ceux dont la voix est rarement entendue. L'inclusion ne doit pas se limiter à ceux qui détiennent des droits formels sur la terre ou qui en bénéficient directement. Il faut inclure tous ceux qui dérivent ou pourraient dériver de la valeur de la terre, mais qui ne sont pas représentés formellement.

Les lacunes dans ces aspects favorisent non seulement l'injustice, mais contribuent souvent à des échecs et à une utilisation inefficace des terres, comme c'est le cas pour de nombreux investissements fonciers à grande échelle. Les différences de pouvoir sont omniprésentes dans les systèmes fonciers et représentent un défi pour la durabilité. Souvent, une politique ou un effort de mise en œuvre, quelle que soit son intention, peut reproduire les effets et les liens qui maintiennent les déséquilibres de pouvoir en place. Ces interventions, même si elles sont faites au nom de la durabilité, seront perçues comme injustes par les personnes qu'elles marginalisent.

Le changement transformateur ne doit pas seulement encourager les voies souhaitées, mais doit aussi atténuer les forces qui résistent au changement. Les conflits peuvent être transformés en opportunités de changement transformateur et en nouvelles voies de collaboration. De nouvelles approches sont encore en cours de développement pour tenir compte de ces multiples formes de justice aux différentes échelles et distances géographiques.

2. La dynamique du système terrestre est complexe, avec des rétroactions et des interactions qui conduisent à la fois à des changements brusques et à la stabilité.

Le deuxième principe et ses corollaires (principes 3 à 5) établissent que les systèmes terrestres possèdent les propriétés des systèmes complexes, qui sont valables dans tous les contextes spatiaux et temporels.

Les systèmes terrestres sont des systèmes socio-écologiques complexes, avec de multiples interactions entre les processus naturels, les dynamiques socio-économiques et culturelles, les technologies et les systèmes de gouvernance à travers des échelles spatiales et temporelles. D'autres complexités apparaissent, car les échelles auxquelles les décisions sociétales sont prises ne correspondent pas à l'échelle de la dynamique environnementale.

Ces interactions complexes entre échelles, induites par des rétroactions positives, peuvent entraîner des transformations structurelles brusques, parfois imprévisibles, de l'utilisation des terres et de la dynamique des écosystèmes, appelées changements de régime.

- Les exemples les plus marquants de ces changements de régime ont été l'émergence soudaine de frontières de déforestation à grande échelle sous les tropiques ou l'abandon massif des terres après l'effondrement de l'Union soviétique.

La complexité implique que certaines interventions apparemment rationnelles, telles que l'intensification de l'agriculture ou de la sylviculture afin d'épargner des terres pour la nature, peuvent déclencher des effets rebond, entraînant une nouvelle expansion agricole ou forestière au détriment de la biodiversité qu'on voulait protéger.

- Les progrès technologiques tels que l'amélioration des sols, la mécanisation agricole et l'amélioration génétique des cultures peuvent déclencher des changements profonds et rapides dans la façon d'utiliser les terres, ainsi que dans sa distribution spatiale.

Par ailleurs, les rétroactions négatives et les décalages temporels peuvent fortement ralentir les changements d'usage des terres, créant ainsi une stabilité qui peut être souhaitable ou non.

- Des exemples de rétroactions négatives sont les « pièges à pauvreté ». Ils maintiennent les ménages dans des systèmes à faible productivité agricole ou les subventions publiques qui peuvent augmenter la résilience de l'agriculture au marché (volatilité des prix des produits de base), à l'environnement (par ex. événements climatiques extrêmes), aux facteurs de stress et aux chocs, mais peuvent également entraver les transformations systémiques nécessaires en maintenant le *statu quo* de certaines pratiques.

Malgré cette complexité, il est possible de construire des généralisations contextuelles des mécanismes de causalité, comme les théories de transitions

forestières, de débordements d'utilisation des terres, les conditions dans lesquelles l'intensification peut conduire à la préservation des terres, ou les archétypes des résultats des acquisitions foncières à grande échelle.

Cependant, cette complexité rend difficile, voire impossible, la prédiction des conséquences possibles, comme c'est le cas pour de nombreux autres domaines de la durabilité, expliquant en partie pourquoi les projections de l'utilisation future des terres ont tendance à être si variables.

3. Certains changements d'utilisation des terres ont des impacts sociaux et environnementaux irréversibles à l'échelle de décennies ou de siècles.

De nombreux systèmes terrestres ont des options futures limitées en raison de transformations qui ont franchi des seuils critiques et créé une dépendance. Cela peut constituer des situations de «verrouillage», où les processus combinés biophysiques, infrastructurels, technologiques, institutionnels et comportementaux inhibent le changement ou réduisent la résilience des systèmes en réponse aux perturbations.

Les impacts résultant de telles situations peuvent être sociaux et environnementaux, être évalués positivement ou négativement, et peuvent être difficiles à inverser.

- Par exemple, ces impacts créent des verrouillages comportementaux ou des dépendances énergétiques : la conversion de terres agricoles de premier choix en couvertures terrestres imperméables (comme les zones urbaines), la destruction des forêts anciennes, le drainage des tourbières, la salinisation des sols, ainsi que l'héritage des frontières politiques, des trajectoires de développement économiques ou les infrastructures.

L'augmentation des rendements d'échelle ou les économies d'agglomération peuvent agir comme un mécanisme clé renforçant ces verrouillages. Les terres perturbées peuvent être restaurées dans une certaine mesure, parfois par des voies d'hystérésis¹, mais les principaux impacts peuvent être considérés comme irréversibles aux échelles humaines. Par exemple la composition de la biodiversité, le carbone organique du sol ou les cycles biogéochimiques peuvent mettre des siècles pour se rétablir dans les forêts secondaires ou les prairies.

Une complication majeure réside dans le fait que l'irréversibilité est souvent ignorée en raison du phénomène « d'amnésie environnementale » : les gens s'habituent progressivement à la nouvelle situation, de sorte qu'ils ne sont plus conscients qu'elle représente un changement et ils peuvent donc ne pas apprécier ce qui a été définitivement perdu.

Globalement, le changement d'affectation des sols peut donc entraîner la perte des valeurs d'options (c'est-à-dire de la valeur de disposer d'un ensemble plus diversifié d'options à l'avenir), ce qui implique des défis pour la durabilité et la justice intergénérationnelle. Par conséquent, sur des échelles de temps courts à moyens, il est plus important de surveiller et de gérer les changements des terres, tels que le défrichement initial de la forêt primaire, plutôt que des changements nets d'utilisation des terres, tels que les changements dans la couverture forestière totale. En outre, la restauration, bien que cruciale, ne peut presque jamais ramener les écosystèmes à leur état d'origine, qui peut de toute façon être difficile à identifier. Au lieu de ça, lorsqu'un retour à un état de référence passé est infaisable, la restauration devrait concentrer ses efforts pour reconstituer des gradients d'écosystèmes « d'hybrides » à « nouveaux ».

¹ Propriété présentée par un système dont les propriétés à un instant donné dépendent de toute son évolution antérieure et pas seulement des paramètres décrivant le système à cet instant.

Les politiques et la gestion qui empêchent les impacts non désirés et irréversibles apportent plus d'avantages globaux que les politiques de restauration des terres dégradées.

Cette recommandation fait écho à la hiérarchie des mesures d'atténuation dans la conservation de la biodiversité, la dégradation et la restauration des terres, par exemple : 1) éviter, 2) minimiser, 3) restaurer ou remédier, et 4) compenser les impacts environnementaux.

Les changements irréversibles d'utilisation des terres ou qui créent une dépendance de trajectoire comme l'urbanisation sont souvent liés à de gros investissements qui peuvent limiter les choix pendant des décennies (Unruh et Carillo-Hermosilla, 2006). Ces changements doivent être soigneusement planifiés afin de cibler les terres sur lesquelles ils peuvent apporter les plus grands bénéfices en tenant compte des effets à long terme. La restauration peut être plus efficace lorsqu'elle ne vise pas à ramener strictement les écosystèmes à leur état antérieur, mais plutôt à gérer les « nouveaux » écosystèmes de manière plus durable (Hobbs, Higgs et Harris, 2014). Les valeurs et les perceptions de la terre évoluent avec le temps, les interventions de gouvernance doivent donc aider à maintenir un large choix d'utilisations futures possibles des terres.

Les systèmes terrestres peuvent être conceptualisés selon des trajectoires d'utilisation des terres (Martin *et al.*, 2022), ce qui permet d'identifier et d'évaluer les points de levier, c'est-à-dire les points d'entrée sur la trajectoire où les interventions ciblées ont un effet de levier particulier pour influencer les décisions d'utilisation des terres. Ce cadre de trajectoire prend également en compte la dépendance à la trajectoire. En effet, les points de levier disponibles dépendent des décisions antérieures, et les points de levier futurs seront limités par les décisions actuelles. Les compromis et les co-bénéfices des options de conversion peuvent être évalués par rapport à l'utilisation actuelle des terres aux points de levier. Ces connaissances peuvent éclairer les interventions, en montrant quels co-bénéfices peuvent être exploités et quels compromis doivent être atténués dans le cadre de diverses options de conservation et de conversion à chaque point de levier.

4. Certaines utilisations du sol ont une faible étendue spatiale, mais des répercussions importantes.

Ces utilisations du sol à faible empreinte et à fort impact peuvent influencer la structure spatiale des paysages et catalyser des effets en cascade sur d'autres utilisations du sol autour d'elles ou à distance.

Ces utilisations des terres peuvent entraîner la fragmentation d'autres couvertures terrestres ou structurer d'autres utilisations des sols.

- Par exemple, les routes entraînent la déforestation et la fragmentation des habitats naturels ; ou encore la configuration urbaine et les infrastructures de transport façonnent d'autres paysages pour l'extraction d'énergie et l'élimination des déchets.

Les principales utilisations des sols qui ont des effets de débordement importants incluent les villes et les zones urbaines, avec leurs effets sur les modèles de consommation de ressources, les îlots de chaleur urbains ou l'éclairage nocturne extérieur, la canalisation des cours d'eau, la construction d'infrastructures de transport (routes, canalisation des cours d'eau pour la navigation) ou d'infrastructures d'extraction de ressources (barrages hydroélectriques, exploitation minière, projets d'énergie renouvelable).

Au sein d'un paysage, une parcelle de terre cultivée de manière intensive peut générer d'importantes externalités ou retombées - telles que la contamination par les effluents, les pesticides - ou avoir un impact sur la biodiversité en modifiant la connectivité. Ces importantes retombées peuvent être aussi bien positives que négatives : par exemple, si des empreintes locales, très intenses à un endroit (telles qu'une urbanisation dense ou une agriculture intensive) entraînent des impacts moindres ailleurs, en réduisant notamment l'étalement urbain ou l'expansion agricole.

Les impacts indirects de ces utilisations du sol à faible empreinte et à fort rayonnement sont souvent moins visibles et moins bien compris que ceux des autres utilisations du sol avec des impacts plus directs. Néanmoins, la gestion de ces retombées est souvent plus importante que celle des impacts directs.

5. Les systèmes terrestres sont interconnectés à l'échelle mondiale.

Les systèmes terrestres sont de plus en plus influencés par des facteurs distants, qui peuvent avoir des conséquences éventuellement involontaires ou inattendues dans d'autres endroits. De tels couplages se produisent aux échelles locale, régionale et mondiale, et la mondialisation a renforcé la complexité des influences qui peuvent s'exercer sur une seule parcelle du territoire. Les grands schémas d'utilisation des terres peuvent souvent être expliqués par quelques facteurs socio-environnementaux structurels, mais les influences lointaines augmentent le nombre de processus déterminants et compliquent la prévision et la prédiction des trajectoires spécifiques du changement d'usages des terres.

- Par exemple, l'augmentation de la couverture forestière, dans les régions à revenu élevé ou intermédiaire, peut être liée à la déforestation dans d'autres régions, souvent tropicales, par le biais de diverses formes de déplacement ou de vases communicants.
- Les retombées de politiques comme la REDD+² ou les systèmes de certification pour la conservation des forêts peuvent déplacer la déforestation localement ou plus loin par de multiples voies, par exemple en provoquant des mouvements de population ou en créant des opportunités pour les gestionnaires forestiers à l'étranger à accroître leur production pour répondre aux demandes du marché.
- De nombreuses ressources et services écosystémiques découlant de l'utilisation des terres sont consommées à distance : vers les villes, où une part croissante de la population mondiale réside, et vers l'international, car la réduction des coûts et des barrières réglementaires permet de développer le commerce mondial.
- Des retombées positives peuvent également se produire, par exemple lorsque des pratiques d'utilisation plus durables des terres sont introduites ou soutenues dans une région par des gestionnaires étrangers.
- Environ 40 % de l'extraction et de l'utilisation des ressources naturelles fait l'objet de commerce international. Globalement, ce commerce international représente ~23 % de la production économique mondiale, tout en entraînant 21 à 37 % de l'utilisation des sols et 17 à 30 % de la perte de biodiversité (Wiedmann et Lenzen, 2018). Par ailleurs, le commerce a des effets hétérogènes sur l'efficacité de l'utilisation des terres (tels que les rendements globaux par unité de surface). Certaines relations commerciales peuvent conduire à la concentration de la production sur les terres les plus efficaces, tandis que d'autres peuvent conduire à l'expansion de la production dans des zones moins adaptées et à la dégradation des sols et des systèmes terrestres. La mondialisation et l'accès à des marchés très vastes peuvent également conduire à une forte concentration spatiale



de certaines terres dans des localités spécifiques où elles peuvent avoir des impacts importants (cf. le cas de la déforestation et les rendements économiques liés à la production de vanille à Madagascar, ou à la production d'avocats dans le Michoacan au Mexique, [Cho et al. 2021](#)).

Ces liens distants font que la consommation de ressources naturelles est de plus en plus déconnectée physiquement et mentalement de la terre où ses ressources sont produites, ce qui brouille la perception aux consommateurs des impacts liés à l'utilisation des terres.

De nouvelles approches sont donc nécessaires pour reconnecter les acteurs aux conséquences de leurs activités et éviter que les solutions locales aux défis des systèmes de terres ne déplacent les problèmes si les connexions distantes ne sont pas prises en compte. Enfin, les recherches sur le système Terre doivent être élargies pour prendre en compte la consommation des ressources naturelles, les services matériels et non matériels que les humains en retirent et ses interactions dynamiques avec les usages des sols.

RECOMMANDATION POUR LA GESTION

La gouvernance est plus effective lorsqu'elle considère ses propres conséquences sur des échelles spatiales et temporelles étendues, au lieu de se concentrer uniquement sur l'empreinte foncière locale directe.

Ceci est essentiel, par exemple, lorsqu'il s'agit d'ouvrir une nouvelle route, d'autoriser des opérations d'extraction ou de densification de l'habitat, d'intensifier l'agriculture : opérations qui sont toutes susceptibles d'avoir d'importants effets d'entraînement. Les interactions distantes impliquent des responsabilités, mais créent une dépendance à l'égard d'autres lieux et juridictions (par exemple, la vulnérabilité au changement climatique par la dépendance des terres situées beaucoup plus loin).

De nouvelles formes de gouvernance polycentrique³, hybride et publique-privée peuvent favoriser le changement dans des régions éloignées et au-delà des frontières juridictionnelles. Ces nouvelles formes de gouvernance ont été proposées pour piloter les impacts croisés (télécouplage) entre les villes et les terres ([Seto et al., 2014](#)), ceux transfrontaliers des sociétés transnationales ([Folk et al., 2019](#)), ceux des chaînes d'approvisionnement ([Lambin et al., 2018](#)), ceux des accords commerciaux ([Kehoe et al., 2020](#)) et plus généralement les liens à distance ([Munroe et al., 2019](#)).

Ces approches de la gouvernance s'appuient sur l'amélioration de la transparence dans les chaînes d'approvisionnement ([Gardner et al., 2019](#)) et le suivi des impacts sur les systèmes terrestres concernés à toutes les échelles. Les acteurs locaux peuvent accroître leur influence par le biais de coalitions avec des acteurs distants afin de développer une planification dépassant les échelles locales. Cependant, ces approches posent de nouveaux défis en matière de souveraineté et commencent seulement à être explorées.

6. Les humains utilisent ou gèrent plus des trois quarts de la surface non glacée de la Terre, mais c'est l'ensemble des terres, même celles qui sont apparemment inutilisées, qui sont bénéfiques aux sociétés humaines.

Ce sixième principe, et ses corollaires (7 à 9), décrivent des réalités contingentes : des faits qui sont, à l'heure actuelle, empiriquement corrects, mais qui pourraient changer.

³ La gouvernance polycentrique fait référence à des situations dans lesquelles de nombreux centres de décision, formellement indépendants les uns des autres, comme les États-nations, les communautés locales, les organisations non gouvernementales et les sociétés transnationales, partagent la prise de décision.

L'impact des humains sur la Terre par l'utilisation des terres est ancien, bien que le rythme des changements d'utilisation des terres se soit accéléré au cours des dernières décennies.

- Environ 25 % des quelques 130 millions de km² de terres libres de glace ont été convertis par les humains (écosystèmes naturels convertis en terres cultivées, en établissements humains, en mines, etc. ou forêts converties en prairies).
- Environ 50 % des terres libres de glace de la Terre ont été transformées à des degrés divers, sans avoir été entièrement converties en un autre type d'écosystème, mais avec des impacts environnementaux potentiellement importants, par exemple les forêts utilisées pour la récolte du bois, la chasse, la cueillette, les prairies utilisées pour le pâturage.

Au total, les trois-quarts de la surface terrestre libre de glace sont ainsi utilisés ou gérés par les humains.

Le reste des terres a une productivité végétale extrêmement faible (par exemple, les déserts) et donc, seuls 12 à 16 % de la surface terrestre restante, libre de glace, mais avec une productivité végétale, subissent peu d'influence humaine directe *via* l'utilisation des terres. Elles se trouvent principalement dans les régions tropicales et boréales inaccessibles pour les humains. Mais même ces terres restantes sont influencées par l'action humaine *via* les processus de changement environnemental global, notamment les changements climatiques et atmosphériques.

Les terres remplissent des fonctions et fournissent des services aux personnes, que les populations en soient conscientes ou qu'elles les utilisent intentionnellement ou non.

- Certaines des terres transformées remplissent quelques services écosystémiques, comme la production agricole sur les terres cultivées de manière intensive, mais la plupart des terres offrent des avantages multiples, de sorte que même les terres gérées pour la culture ou la sylviculture peuvent avoir un potentiel de conservation de la nature et fournir de précieux services écosystémiques.
- Les terres sans utilisation ou gestion active, y compris ce que l'on appelle parfois les « zones sauvages », fournissent également des services écosystémiques, notamment l'approvisionnement en eau, la séquestration du carbone et des contributions culturelles et psychologiques. Étant donné la rareté des terres inutilisées, les acteurs utilisateurs du sol se disputent souvent les mêmes terres et cette concurrence risque de s'exacerber à l'avenir. Les besoins en terres, les conflits et la concurrence avec les autres utilisations des terres sont souvent ignorés dans les évaluations sectorielles de la durabilité, comme dans l'identification des grands défis de l'énergie éolienne renouvelable. La conservation de la nature et la séquestration du carbone sont des modalités d'usage des sols en pleine expansion, soutenues par un élan politique croissant, tel que le projet *Half-Earth* et *Nature Needs Half*, le défi de Bonn sur la restauration des paysages et le reboisement ou encore la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. Ces utilisations des terres sont donc souvent en concurrence avec les usages de subsistance, bien qu'elles puissent également les soutenir.

Tous les changements dans l'utilisation des terres peuvent donc altérer ces fonctions, avantages et services et requièrent donc des compromis.

La complexité des systèmes terrestres implique que la gouvernance adaptative est nécessaire pour s'ajuster aux changements imprévus et aux objectifs changeants. La gouvernance adaptative s'appuie sur des scénarios régulièrement mis à jour, des systèmes de suivi, l'apprentissage et des institutions flexibles qui favorisent l'action humaine et peuvent être soutenues par des théories qui identifient les mécanismes clés et leurs conditions. Tout l'inverse des approches qui se concentrent sur l'identification de solutions uniques appliquées à un large éventail de contextes, ou des solutions optimales pour maximiser les bénéfices uniques d'une zone de terre donnée.

Les solutions sont souvent imparfaites et transitoires, car de nouveaux acteurs et de nouvelles utilisations des terres émergent au fil du temps. Ainsi, les valeurs et objectifs, mais également les voies pour les atteindre sont dynamiques.

Les « entrepreneurs politiques » et les « courtiers en problèmes » doivent continuellement identifier et encadrer les retombées lointaines ou indirectes comme de nouveaux problèmes à traiter. Les objectifs universels de haut niveau (par exemple, les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité) sont essentiels pour mobiliser et contrôler les efforts en faveur de la durabilité, mais les solutions qui fonctionnent dans un contexte donné peuvent être inefficaces dans d'autres contextes. Un nouvel exemple : l'intensification visant à réduire la conversion d'habitats naturels peut réussir dans certains contextes mais avoir des effets rebond dans d'autres, ou ne pas parvenir à l'équilibre des avantages souhaités par les parties prenantes. Différentes interventions de gouvernance ciblant des échelles multiples, du local au global, sont nécessaires pour trouver l'équilibre entre le développement de solutions adaptées au contexte et les interactions systémiques entre les échelles et les secteurs.

7. L'utilisation des terres implique plus souvent des compromis que des gains ; maximiser un usage de la terre, comme l'atténuation du changement climatique, réduit presque toujours d'autres avantages pour d'autres utilisateurs.

Il y a très peu de terres potentiellement disponibles qui soient « vides » ou « libres » de compromis pour l'expansion de l'agriculture, de l'urbanisation, de l'atténuation du changement climatique ou de la conservation de la biodiversité. Les avantages retirés des terres sont répartis de manière hétérogène et dépendent des significations et des valeurs. Les compromis entre les avantages et les inconvénients découlent des organisations foncières spécifiques.

- Un exemple clé est celui des compromis entre la conservation de la nature et la production alimentaire qui opposent des personnes ou des lieux ayant un accès différent aux avantages et aux inconvénients, des échelles spatio-temporelles mondiales versus locales, des résultats actuels par rapport à des résultats futurs.

Même le niveau de congruence entre différents indicateurs environnementaux, tels que la biodiversité et les stocks de carbone, est très hétérogène entre les échelles et les zones géographiques.

Si les compromis sont courants, ils peuvent en partie être atténués et il est possible de trouver des solutions gagnant-gagnant. Certaines terres ont une valeur particulièrement élevée en raison de certaines fonctions ou avantages : la planification peut aider à atténuer les compromis, par exemple en améliorant

le rapport entre le rendement des cultures et les émissions de carbone dans la production agricole. Des synergies peuvent exister et constituer des leviers clés pour la transformation, mais dans ce cas elles doivent souvent être activement encouragées, notamment en rapprochant les perspectives des différentes parties prenantes.

- Au Brésil, certaines pratiques parviennent à concilier la préservation de l'environnement et le développement économique *via* l'intensification et l'amélioration de l'intégration des systèmes de culture et d'élevage, ou *via* la mise en place de systèmes d'agroécologie et d'agroforesterie qui peuvent améliorer à la fois les rendements et les conditions environnementales.
- À l'échelle mondiale, environ 21 % des terres des peuples autochtones chevauchent des aires protégées, ce qui représente plus de 40 % de la superficie protégée mondiale et offre des synergies entre les objectifs de conservation et les moyens de subsistance des populations autochtones.
- À Madagascar, les interventions qui visent à augmenter l'agroforesterie à base de vanille dérivée de la jachère chez les petits exploitants devraient se concentrer sur les petits exploitants qui luttent actuellement pour établir des systèmes agroforestiers à haut rendement en raison de la demande de main-d'œuvre concurrente de la culture du riz de montagne. Pour ces agriculteurs, une aide alimentaire ou monétaire pendant les 3 ans qui précèdent les premiers rendements de vanille pourrait agir comme un catalyseur permettant la culture commerciale de vanille en plus de l'agriculture de subsistance.

Mais ces opportunités de synergies sont souvent plus faciles à identifier lorsque les systèmes sont bloqués dans un état hautement dégradé et fournissent des services très faibles ou peu diversifiés (par exemple, des pâturages dégradés en Amazonie, ou l'agriculture à faible intensité en Éthiopie), ou encore dans les paysages culturels où l'utilisation humaine et les écosystèmes ont coévolué sur une longue période. En outre, ces synergies peuvent se produire pour certains services avec des compromis à trouver pour d'autres.

L'omniprésence des compromis implique que le fait de donner la priorité à un seul objectif sur une terre peut avoir des conséquences sur les autres fonctions, si ces compromis ne sont pas explicitement pris en compte.

- Par exemple, la conservation de la nature sur 50 % des terres ou la plantation d'arbres comme dans l'initiative *Trillion Trees* induit l'utilisation de plus de terres pour une conservation stricte, dite forteresse, et peut avoir un impact sur les bénéfices humains dérivés de ces terres.
- Maximiser les puits de carbone sur les terres par le biais d'une reforestation à grande échelle ou la production de bioénergie, par exemple, n'est pas susceptible de fournir des co-bénéfices adéquats pour la sécurité alimentaire, la conservation de la nature ou l'approvisionnement en eau.

RECOMMANDATION POUR LA GESTION

Les décisions en matière d'utilisation des terres qui favorisent les synergies sont importantes, mais doivent aussi permettre d'atténuer les compromis demandés à certains acteurs et de gérer la demande.

L'hétérogénéité spatiale et la concentration des bénéfices potentiels plaident en faveur d'une planification de l'aménagement du territoire afin d'optimiser les services écosystémiques et les synergies obtenues *via* des usages différenciés. Il pourrait y avoir des terres dédiées aux zones urbaines, des terres cultivées sur les terrains de grande valeur agronomiques, des espaces protégés dans les zones à haute valeur de biodiversité. Au niveau mondial, il y est possible d'améliorer l'équilibre entre les multiples compromis afin d'offrir un plus grand nombre d'avantages aux sociétés humaines. Cependant, les compromis désordonnés,



régulièrement renégociés, visant un équilibre acceptable entre différents objectifs sont plus susceptibles de durer que les optimisations, qui deviennent inévitablement obsolètes, lorsque les priorités ou les systèmes socio-écologiques changent.

Ainsi, la conservation de la nature, en tant qu'utilisation des sols, est de plus en plus en concurrence avec d'autres occupations : la poursuite d'objectifs environnementaux n'est pas politiquement neutre, mais a des implications sociales, distributives et de justice, qui méritent une plus grande attention. De plus, même les terres qui semblent « non gérées » ont une importance pour les sociétés humaines et la dynamique du système terrestre. Une absence de gestion formelle, institutionnalisée ou visible est, de fait, une décision de gestion qui implique des compromis et qui devrait être reconnue dans les processus décisionnels.

Gérer les terres de manière à équilibrer les compromis identifiés par les parties prenantes, en se concentrant sur les fonctions clés de la terre (nourriture, nature, sentiment d'appartenance), est susceptible de fournir les co-bénéfices climatiques et de conservation les plus acceptables socialement, contrairement à la priorisation de fonctions telles que l'atténuation du changement climatique qui peut être obtenue par d'autres moyens.

Engager les valeurs et les objectifs des parties prenantes peut contribuer à transformer les compromis en synergies, par exemple par le biais de jeux sérieux et d'autres approches participatives. Une compensation négociée et socialement acceptable peut aussi contribuer à atténuer ces compromis. Pourtant, en fin de compte, tous les compromis ne peuvent pas être traités en gérant l'offre en terres et il est nécessaire de trouver des approches plus efficaces pour gérer la demande et la consommation des avantages que procurent les systèmes fonciers.

8. Une grande partie des terres dans le monde fait l'objet de multiples chevauchements et revendications foncières.

Les valeurs multiples de la terre interagissent avec les relations de pouvoir et les asymétries sociétales, causant des luttes autour de la propriété et des droits fonciers. De multiples systèmes de gouvernance et de propriété se chevauchent, y compris juridiques. En outre, il existe souvent différents systèmes de propriété pour différents avantages que la terre peut procurer. Les droits, incluant l'accès, l'utilisation et l'extraction, peuvent appartenir à différentes personnes et des revendications s'appliquent sur différents aspects (par exemple, droit de propriété versus droit d'utilisation, terres indigènes ou communautaires avec droits limités, exploration minière). L'accès est souvent établi par de multiples processus revendicatifs, dont les titres légaux ne sont qu'une forme, alors que de nombreuses autres formes sont plus importantes dans la pratique (les revendications physiques, les barrières, la confiance et les normes sociales locales).

Pour une grande partie des terres, les détenteurs légaux des droits et titres ne sont pas clairs et certains acteurs tirent profit de ces ambiguïtés. En effet, jusqu'à 65 % de la surface terrestre mondiale est couverte par diverses formes de droits coutumiers par des populations autochtones et des communautés locales, mais seule une petite partie de ces terres est officiellement reconnue comme leur appartenant (10 %) ou étant contrôlée par eux (8 %). Bien que des données mondiales cohérentes sur les droits fonciers manquent encore, des preuves de chevauchements existent dans des pays tels que le Brésil (dont 50 % du total des terres publiques ou privées enregistrées font l'objet de revendications multiples), le Pérou, le Malawi, le Mozambique, le Cameroun et l'Indonésie. Sur un ensemble de 12 pays à revenu faible ou moyen, on estime que ~20 % (9,1 millions

ha sur 45,9 millions ha) des concessions agricoles et forestières à grande échelle chevauchent des terres autochtones ou communautaires. Dans les zones urbaines, les revendications foncières concurrentes et qui se chevauchent constituent une question centrale autour des « droits sur la ville », y compris les droits de décider de l'utilisation des terres pour, entre autres, l'immobilier privé, les loisirs, le commerce ou le logement social.

La contestation de l'occupation et les revendications liées remettent en cause l'efficacité et l'efficience de nombreuses interventions et politiques visant à améliorer l'utilisation durable des terres.

- Certaines initiatives, comme la REDD+ pour préserver les forêts, ou la mise en place de paiements pour services écosystémiques sont gravement entravées par des revendications qui brouillent la légitimité de certains acteurs à intervenir sur certaines terres et compliquent l'identification des gestionnaires des terres qui peuvent effectivement mettre en œuvre et assurer les changements d'utilisation des terres.

La formalisation foncière ou les programmes gouvernementaux visant à renforcer la sécurité foncière peuvent jouer un rôle important dans les interventions pour la conservation de l'environnement ou de la productivité agricole, mais peuvent aussi contribuer à une dégradation accrue de l'environnement ou à une marginalisation sociale.

9. Les avantages et les risques liés à l'utilisation des terres sont inégalement répartis et le contrôle des ressources foncières est de plus en plus concentré entre un nombre réduit d'acteurs.

La distribution des terres est fortement inégale, car l'inégalité prévaut toujours en l'absence de forces égalisatrices. La distribution inégale des biens et des avantages dans la société reflète les différentiels de pouvoir et se manifeste sous de nombreux aspects, notamment l'accès à la terre, son occupation, son contrôle, sa qualité et les avantages monétaires et non monétaires qui en sont retirés. Les inégalités peuvent être sociales, ethniques et de genre. Néanmoins, les données adéquates sur la valeur des terres et leur répartition restent rares et la propriété foncière n'est qu'une dimension de l'inégalité.

- Au niveau mondial, les exploitations de moins de 2 ha représentent environ 84 % des exploitations mais ne couvrent que 12 % des terres agricoles totales. En revanche, les 1 % des exploitations les plus grosses (>50 ha) exploitent plus de 70 % des terres agricoles du monde.
- Dans un ensemble de pays à revenu faible et moyen, les 10 % de propriétaires fonciers les plus riches - dans les zones urbaines et rurales - possèdent entre 35 et 80 % des terres et entre 45 et 60 % de leur valeur, tandis que les 50 % des ménages ruraux les plus pauvres ne contrôlent que ~1 à 10 % des terres en valeur.
- Dans de nombreux pays, l'inégalité dans la valeur monétaire des terres possédées est même supérieure à celle de la superficie des terres. La distribution des terres est la plus inégale en Amérique latine et la moins inégale dans certains pays d'Asie comme la Chine et le Vietnam.
- La concentration des terres a augmenté globalement depuis les années 1980. Dans la plupart des pays à revenu faible et moyen inférieur, la taille des exploitations a globalement diminué entre 1960 et 2010, mais c'est l'inverse dans les pays à revenu élevé et dans d'autres pays comme le Brésil. Au niveau mondial, les exploitations agricoles sont de plus en plus polarisées entre petites et grandes exploitations et les exploitations de taille moyenne gagnent du terrain dans certaines régions d'Afrique.
- Malgré cette répartition inégale, les petits exploitants produisent une

part importante des produits issus de l'utilisation des terres et ont des rendements globalement plus élevés. Dans un ensemble de 55 pays couvrant 51,1 % de la superficie agricole mondiale, par exemple, les exploitations de moins de 2 hectares représentent 24 % de la superficie agricole, mais produisent 30 à 34 % de l'approvisionnement alimentaire. Et ce, bien que ces petits exploitants vivent de manière disproportionnée sur des terres agricoles moins favorisées et dans des zones reculées, avec un manque d'accès à des terres de meilleure qualité ainsi qu'une baisse de la fertilité des sols qui constituent des mécanismes clés des pièges à pauvreté.

L'inégalité foncière se manifeste également dans de nombreux autres aspects, tels que l'accès aux villes et à leurs services et aux outils d'information et de communication.

- Seuls 24 à 37 % des exploitations agricoles de moins de 1 ha sont desservies par des services mobiles 3G ou 4G, contre 74 à 80 % des exploitations d'une taille supérieure à 200 ha.

Les risques, tels que les impacts du changement climatique sur les rendements, affectent également de manière disproportionnée les populations pauvres, en particulier dans les zones arides et les systèmes pastoraux.

Les inégalités sont également fortes et croissantes dans les zones urbaines, avec des modèles très distincts en termes de vitesse et d'ampleur de la croissance urbaine dans le Sud, mais aussi des défis spécifiques comme le chômage des jeunes, la mortalité infantile, la mauvaise qualité du logement, l'accès à l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets ou la pollution atmosphérique.

Comme la situation de base et la tendance sont à l'augmentation des inégalités, il est probable que, dans la pratique, les interventions sur les systèmes fonciers - si elles ne prennent pas en compte ces inégalités potentielles - aient presque toujours des conséquences sur la distribution des bénéfices dérivés de la terre, renforçant ou reproduisant les inégalités actuelles.

RECOMMANDATION POUR LA GESTION

Pour éviter de renforcer les inégalités, la gouvernance doit les aborder explicitement et reconnaître le manque de clarté des droits fonciers.

L'efficacité des interventions de gestion et la répartition de leurs impacts sont souvent liées, par exemple dans les interventions visant à améliorer la productivité agricole ou la fourniture de services écosystémiques. Toutefois, les relations précises varient. Les interventions fondées sur le marché, telles que les paiements pour les services écosystémiques et les politiques de chaînes d'approvisionnement hybrides, sont de plus en plus encouragées par diverses parties prenantes. Ces approches ne sont pas nécessairement conçues dans un souci d'équité et peuvent renforcer les inégalités ainsi que la concentration des terres. Ainsi, lorsqu'elles ne remettent pas en question, à l'aune de la justice et de l'équité, les relations sociales qui régissent l'accès aux ressources, ces politiques ne tendent pas à être des instruments de justice distributive et de justice procédurale.

Pourtant, il est possible de concevoir des instruments qui favorisent à la fois l'équité et l'efficacité. Une méta-analyse sur les aires protégées suggère ainsi que les résultats positifs en matière de conservation sont plus susceptibles de se produire avec des interventions qui abordent la question de l'équité.

Les interventions visant à améliorer la durabilité environnementale des chaînes d'approvisionnement en produits de base par la transparence peuvent également avoir des effets pervers sur l'équité. Inversement, les politiques visant à réduire

la pauvreté peuvent avoir des répercussions sur la biodiversité, telles que la déforestation.

Dans tout un éventail d'approches et de résultats possibles, la principale conclusion pour la politique est que si le seul critère est l'efficacité en termes d'augmentation de la quantité de biens ou de services, il est peu probable que ces biens et services et la valeur qui en découle soit répartis équitablement, que ce soit intentionnel ou non.

La formalisation de la propriété ou l'amélioration de la sécurité foncière peuvent jouer un rôle important, mais ne doivent pas être considérées comme une panacée. En fonction des conditions, elles peuvent encourager la gestion durable des terres, mais, si elle ne sont pas coordonnées avec d'autres politiques, elles peuvent induire la dégradation des terres, la déforestation ou la concentration des terres. Des politiques efficaces en matière de régime foncier et d'enregistrement des titres de propriété peuvent s'appuyer sur les institutions locales existantes.

D'autres politiques visant à remédier à l'inégalité foncière peuvent inclure des politiques de redistribution des terres et de réforme agraire : la réglementation du marché foncier, des taxes foncières, en particulier pour les grandes étendues de terres improductives, des lois anti-expulsion et favorable à la location, des mécanismes visant à accroître la responsabilité des investisseurs, la promotion des droits fonciers collectifs et des droits des femmes et des transformations plus larges des systèmes alimentaires.

Ainsi, les interventions sur la terre peuvent être améliorées en : 1) reconnaissant le manque de clarté, le chevauchement et la contestation des régimes fonciers au lieu de supposer que la terre a toujours eu un détenteur clair et incontesté, 2) identifiant et ciblant les acteurs qui peuvent mettre en œuvre des changements d'utilisation des terres, même s'ils sont distincts du détenteur officiel et 3) renforçant les institutions locales qui sont en mesure de fonctionner avec les systèmes fonciers locaux. De nouvelles dispositions institutionnelles pourraient régir les droits et les devoirs de multiples acteurs à utiliser le même terrain pour diverses fonctions.

10. La justice sociale et environnementale liée à l'utilisation des sols comprend des formes multiples de reconnaissance et de justice procédurale, distributive et intergénérationnelle.

Ce dixième principe conclut en décrivant les fondations normatives sur lesquelles construire des solutions aux défis de la durabilité liés aux terres.

Dans les dynamiques foncières contemporaines, les acteurs mobilisent de multiples visions de la justice. La notion conventionnelle de l'État-nation en tant qu'arbitre de la justice a été challengée par exemple par les chaînes d'approvisionnement mondialisées et les systèmes de gouvernance privés. En outre, comme dans d'autres domaines de la durabilité, les caractéristiques sociales influencent les expériences des dommages et des avantages environnementaux. Comme la terre est un foyer et qu'elle est culturellement et symboliquement appropriée, les aspects de la justice de la reconnaissance ont été de plus en plus mobilisés, d'autant que des groupes s'efforcent de faire reconnaître aux autres que leurs identités et histoires distinctes sont particulièrement et intimement liées à leurs terres. Cette relation entre l'identité et la terre peut également être liée à la marginalisation des peuples par les États ou la société, ce qui rend les revendications des peuples sur les terres contestées et vulnérables. Ces questions de reconnaissance peuvent influencer des questions de justice procédurale, qui ont trait à la prise de décision concernant la terre, qui décide, comment et dans quelles conditions les divers intérêts sont pris en compte.



Les compromis et les inégalités dans les problématiques liées aux systèmes fonciers sont également liés à des questions de justice distributive : comment les avantages et les préjudices sont distribués ou concentrés entre les personnes, y compris la propriété foncière, mais aussi d'autres degrés d'accès ou de droits d'exploitation des ressources naturelles.

Les impacts irréversibles sur les terres se produisent sur plusieurs générations humaines, il est donc nécessaire de prendre en compte la justice intergénérationnelle, car la dynamique d'utilisation des terres peut limiter les avantages ou opportunités pour les générations futures.

Les processus de politique et de gouvernance qui ne reconnaissent pas ces multiples formes de justice sont susceptibles d'être considérés comme injustes par certains acteurs.

Auteure Hélène Soubelet,
directrice générale de la FRB

Relecture Agnes Hallosserie,
responsable du pôle coordination européenne et
internationale